

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



NEWSLETTER

N° 173
Juin 2015

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté dix nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Métier OPC

Johny Filipe DE OLIVEIRA LOUREIRO

Sophie DENONCIN

Sonia FREITAS DE OLIVEIRA

Emilie GASPARD

Marij JANSSEN

Susan PIDGLEY

Surveillance des banques

Michaela SEIFERT

Systemes d'informations et surveillance des PSF de support

Alexandre CASTAING

Jean DE CHILLOU

Rémi LAURENT

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 595 agents, dont 309 hommes et 286 femmes au 10 juin 2015.

ACTUALITÉS

- **2^{EME} DOCUMENT DE CONSULTATION DES AES RELATIF AU PROJET DE NORMES TECHNIQUES DE REGLEMENTATION SUR LES TECHNIQUES D'ATTENUATION DES RISQUES POUR LES CONTRATS DERIVES DE GRE A GRE NON COMPENSES PAR UNE CONTREPARTIE CENTRALE SOUS L'ARTICLE 11 (15) DU REGLEMENT (UE) N°648/2012**

AES: 2ème document de consultation relatif au projet de normes techniques de réglementation sur les techniques d'atténuation des risques pour les contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale sous l'article 11(15) du règlement (UE) N°648/2012 :

<http://www.eba.europa.eu/documents/10180/1106136/JC-CP-2015-002+JC+CP+on+Risk+Management+Techniques+for+OTC+derivatives+.pdf>

Les commentaires sur le document de consultation doivent être transmis pour le **10 juillet 2015**.

Une discussion publique relative au projet de normes techniques de réglementation, organisée par les AES, aura lieu le **18 juin 2015** dans les locaux de l'EBA à Londres.

AVERTISSEMENTS

- **AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO**

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 15/615 (UNIQUEMENT EN ANGLAIS)

Orientations de l'AEMF (ESMA) relatives à l'application des définitions de contrats dérivés sur matières premières des Sections C6 et C7 de l'Annexe I de la directive 2004/39/CE (MiFID)

L'objet de la circulaire est la mise en œuvre des Orientations relatives à l'application des définitions des Sections C6 et C7 de l'Annexe I de la directive 2004/39/CE (MiFID) (réf. ESMA/2015/675) au Luxembourg.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

■ DIRECTIVE (UE) 2015/849 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 20 MAI 2015

relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission

■ REGLEMENT (UE) 2015/847 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 20 MAI 2015

sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (CE) n° 1781/2006

■ REGLEMENT (UE) 2015/760 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 29 AVRIL 2015

relatif aux fonds européens d'investissement à long terme

SANCTIONS

■ SOCIETE D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

Conformément à l'article 17(1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de deux sociétés d'investissement en capital à risque pour non transmission du rapport financier annuel.

Conformément à l'article 17(1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de deux sociétés d'investissement en capital à risque pour non transmission de la lettre recommandation (« management letter »).

■ FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES (FIS)

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de deux fonds d'investissement spécialisés pour non transmission du rapport financier annuel.

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de deux fonds d'investissement spécialisés pour non transmission de la lettre de recommandation (« management letter »).

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Conformément à l'article 148 (1) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, la CSSF a infligé une amende d'ordre à l'encontre d'une personne physique pour transmission de déclaration sur l'honneur incomplète.

COMMUNIQUES

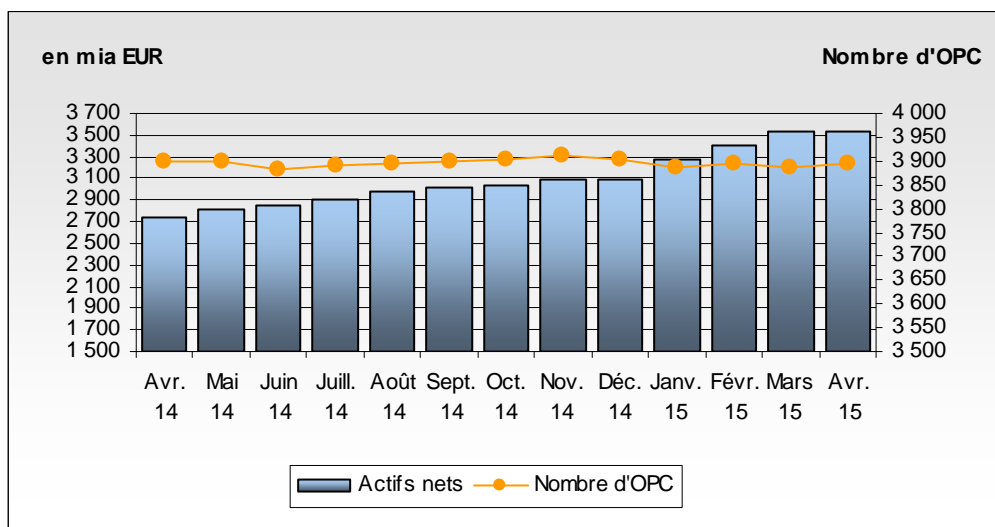
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS D'AVRIL 2015

Communiqué de presse 15/25 du 26 mai 2015

I. Situation globale

Au 30 avril 2015, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 3.538,586 milliards contre EUR 3.524,793 milliards au 31 mars 2015, soit une augmentation de 0,39% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 29,04%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois d'avril une variation positive se chiffrant à EUR 13,793 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 42,662 milliards (+1,21%) et de l'évolution défavorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 28,869 milliards (-0,82%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.894 par rapport à 3.888 le mois précédent. 2.527 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.599 compartiments. En y ajoutant les 1.367 entités à structure classique, au total 13.966 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois d'avril :

Les catégories d'OPC à actions ont connu des développements divergents sur la période sous revue.

Au niveau des pays développés, la catégorie d'OPC à actions européennes a clôturé le mois en légère baisse, sous l'effet notamment d'indicateurs de conjoncture inférieurs aux attentes et de la situation politique en Grèce. Malgré la hausse des cours boursiers liée aux résultats d'entreprise positifs aux Etats-Unis, la catégorie d'OPC à actions des Etats-Unis a connu un mois négatif face à la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR. La catégorie d'OPC à actions japonaises a continué de réaliser une performance positive, soutenue notamment par la croissance des bénéfices des firmes japonaises qui bénéficient de la faiblesse du YEN par rapport à d'autres devises.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Concernant les pays émergents, la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est a réalisé de forts gains de cours, principalement en conséquence de la réduction des taux directeurs en Russie, du renversement de la tendance baissière des prix pétroliers et de la forte appréciation du rouble par rapport aux autres devises. Face notamment à la réduction du taux des réserves obligatoires par la Banque centrale chinoise et de l'amélioration de l'accès des investisseurs étrangers aux bourses chinoises la catégorie d'OPC à actions de l'Asie a également progressé. Le rebond des prix de certaines matières premières et de la modération des instabilités politiques au Brésil expliquent largement la performance positive de la catégorie d'actions d'Amérique latine.

Au mois d'avril, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois d'avril 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	-1,41%	0,17%
Actions européennes	-0,34%	2,55%
Actions américaines	-3,00%	-1,21%
Actions japonaises	1,00%	1,66%
Actions Europe de l'Est	6,13%	-0,03%
Actions Asie	1,27%	-1,15%
Actions Amérique latine	4,03%	-2,46%
Actions autres	1,24%	0,08%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

En ce qui concerne les marchés obligataires, les rendements des emprunts d'Etat des pays développés ont remonté pour le mois sous revue des deux côtés de l'Atlantique.

Les rendements des obligations d'Etat libellées en EUR ont augmenté sous l'effet principalement de la situation en Grèce et de prises de bénéfices des investisseurs. Face à cette remontée, accompagnée d'un accroissement des primes de risque pour les obligations du secteur privé, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a connu une baisse des cours pour la période sous revue.

Concernant les obligations d'Etat libellées en USD, la communication de la Banque centrale américaine de maintenir l'objectif d'une politique monétaire plus restrictive a engendré une hausse des rendements, malgré la publication de données macroéconomiques moins bonnes pour les Etats-Unis. De plus, la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR a intensifié le mouvement à la baisse des cours pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD.

En dépit de la forte demande pour les obligations de pays émergents et d'une réduction parallèle de leurs primes de risque, la catégorie d'OPC à obligations de pays émergents a dû réaliser des pertes de cours sous l'effet des fortes dépréciations de certaines devises émergentes par rapport à l'EUR.

Au mois d'avril, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois d'avril 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	-0,01%	0,82%
Marché monétaire en USD	-4,06%	0,07%
Marché monétaire marché global	-0,33%	2,56%
Obligations libellées en EUR	-0,99%	1,78%
Obligations libellées en USD	-2,99%	-2,11%
Obligations marché global	-1,32%	1,47%
Obligations marchés émergents	-0,37%	2,64%
Obligations High Yield	-0,96%	1,88%
Autres	-0,48%	1,30%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Commission de Surveillance du Secteur Financier

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois d'avril 2015*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	-0,64%	1,69%
Fonds de Fonds	-0,40%	2,50%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPCVM PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619 €	3 903	2 607,728 €
31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €
31/08/2014	1 884	2 461,916 €	446	171,092 €	1 566	337,512 €	3 896	2 970,520 €
30/09/2014	1 887	2 497,035 €	441	172,581 €	1 572	337,146 €	3 900	3 006,762 €
31/10/2014	1 883	2 525,079 €	436	169,371 €	1 585	340,008 €	3 904	3 034,458 €
30/11/2014	1 895	2 567,847 €	433	169,526 €	1 585	345,981 €	3 913	3 083,354 €
31/12/2014	1 893	2 578,423 €	422	168,915 €	1 590	347,649 €	3 905	3 094,987 €
31/01/2015	1 896	2 734,590 €	412	178,286 €	1 577	364,137 €	3 885	3 277,013 €
28/02/2015	1 896	2 851,312 €	409	181,463 €	1 588	371,091 €	3 893	3 403,866 €
31/03/2015	1 891	2 955,916 €	405	186,664 €	1 592	382,213 €	3 888	3 524,793 €
30/04/2015	1 895	2 970,878 €	403	185,177 €	1 596	382,531 €	3 894	3 538,586 €

Durant le mois d'avril, les dix-neuf organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- ABSALON, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- ALTERNATIVE FIXED INCOME FUND, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- FORUM ONE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- IVO FUNDS, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- NHS-SICAV II, 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

- SHELTER INVEST, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- SI UCITS ETF, 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- UNIABSOLUTERERTRAG, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) FIS :

- AB COMMERCIAL REAL ESTATE DEBT FUND, SICAV-SIF S.C.SP., 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- AQUANTUM GLOBAL FUTURES FCP-SIF, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- AQUILA CAPITAL RENEWABLES FUND III S.A., SICAV-SIF, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- CCA LIFE SETTLEMENTS FUND FCP-SIF, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- DEKA ALTERNATIVE INVESTMENTS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- LUXEMBOURG FUTURE FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- PRIVATE PLACEMENT OPPORTUNITIES SICAV-SIF, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- STEPSTONE EUROPEAN FUND SCS, SICAV-FIS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- VENDÔME INVESTMENT FUND S.C.A. SICAV-FIS, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- VINTAGE 2015 PRIVATE INVESTMENTS OFFSHORE SICAV-SIF S.C.SP., 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- VIY GROWTH FUND-SICAV-SIF, 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Les treize organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois d'avril :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- BLUE CHIPS DEUTSCHLAND STABIL UI, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- DWS EUROPE CONVERGENCE BONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EURIZON MULTIASSET FUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- NOMURA FUNDS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- UBP INTERNATIONAL PORTFOLIO, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010 :

- WGW IMMOBILIEN S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

3) FIS :

- AXA IM JADE FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- GROUP LUMINA SICAV-SIF, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- GROWTH FUND FOR RENEWABLE INFRASTRUCTURE (GFRI), 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- HENDERSON JOINT VENTURES PROPERTY FUNDS FCP-FIS, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- LA CASA GRANDE SICAV-SIF, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- OMICRON FUND S.C.A. SICAV-SIF, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- PRIVAT SIF, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

■ PUBLICATION DU REGLEMENT (UE) 2015/760 RELATIF AUX FONDS EUROPEENS D'INVESTISSEMENT A LONG TERME

Communiqué de presse 15/24 du 22 mai 2015 (uniquement en anglais)

The Regulation (EU) 2015/760 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2015 on European long-term investment funds (ELTIFs) has been published in the Official Journal of the European Union on 19 May 2015.

The Regulation on ELTIFs is aimed at increasing the pool of capital available for long-term investment in the EU economy. ELTIFs will focus on alternative investments that fall within a defined category of long-term asset classes whose successful development requires a long term commitment from investors.

Only EU alternative investment funds (AIFs) that are managed by alternative investment fund managers (AIFMs), authorised in accordance with directive 2011/61/EU on AIFMs, will be eligible to be marketed as ELTIFs.

The Regulation will enter into force the twentieth day following its publication in the Official Journal of the European Union and apply from 9 December 2015.

The Regulation is available on the CSSF website:

<http://www.cssf.lu/en/supervision/ivm/eltif/regulation/laws-regulations-and-other-texts/>

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ FIN DE L'EXEMPTION PREVUE SOUS L'ARTICLE 30(6) DE LA LOI TRANSPARENCE

Communiqué de presse 15/23 du 22 mai 2015

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) tient à informer les émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (Loi Transparence) que l'exemption prévue sous l'article 30(6) de la Loi Transparence a pris fin le 1er janvier 2015. Par conséquent, les émetteurs qui ont profité de cette exemption seront obligés de publier des rapports financiers semestriels conformément à l'article 4 de la Loi Transparence à partir des exercices commençant le 1er janvier 2015 ou après cette date.

La CSSF rappelle dans ce contexte que selon l'article 4 de la Loi Transparence, un émetteur d'actions ou de titres de créance publie son rapport financier semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice au plus tard deux mois après la fin du semestre en question. Le rapport financier semestriel doit comprendre les états financiers résumés, un rapport de gestion intermédiaire, des déclarations des personnes responsables au sein de l'émetteur et, au cas où le rapport semestriel a fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité, le rapport d'audit ou les rapports d'examen établis par un réviseur dans leur intégralité. Dans le cas où le rapport semestriel n'a pas été audité ou revu, l'émetteur en fait mention dans le rapport semestriel.

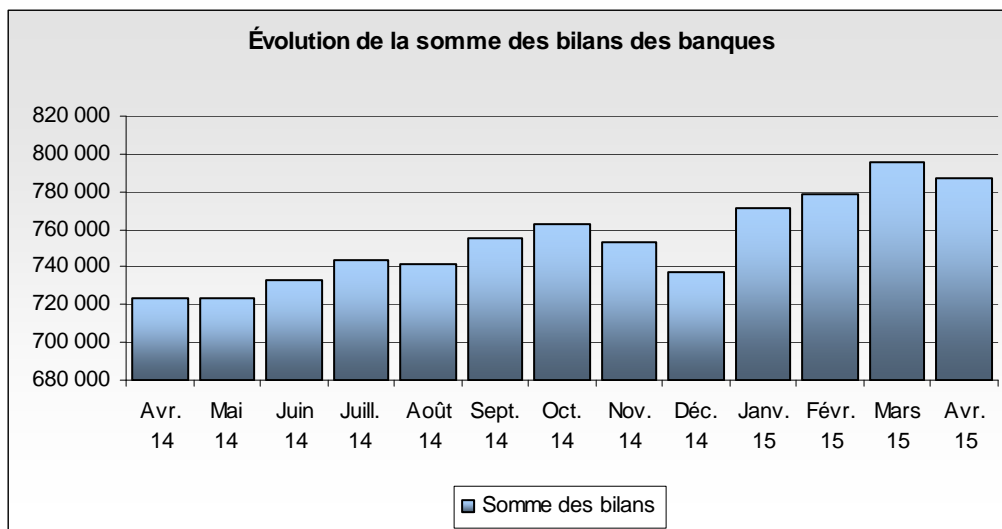
La CSSF tient à rappeler qu'elle a publié une liste des émetteurs luxembourgeois qui sont en défaut de publication de leur rapport financier annuel ou semestriel tel que requis par les articles 3 et 4 de la Loi Transparence.

Plus d'informations relatives à la Loi Transparence se trouvent sur le site Internet de la CSSF sous la rubrique [Surveillance > Transparence](#).

STATISTIQUES

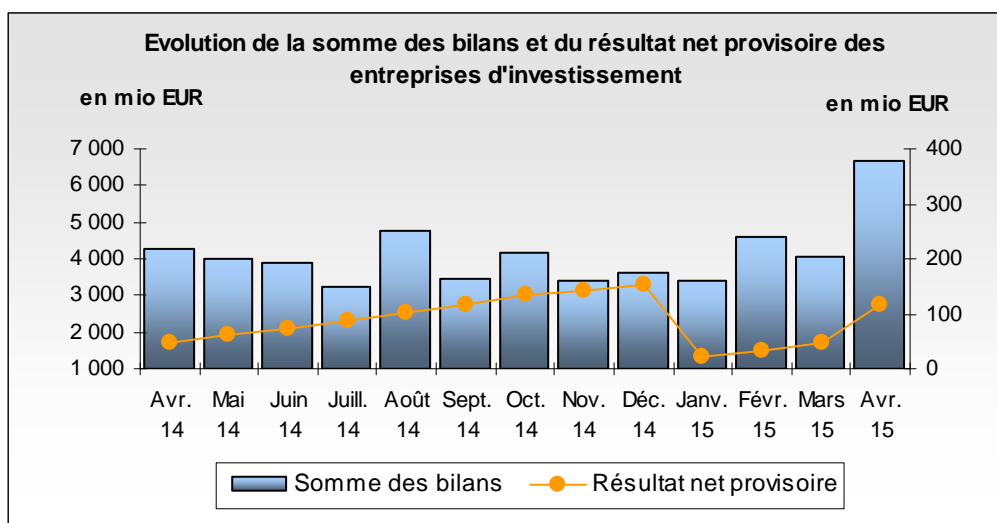
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 30 avril 2015 en baisse



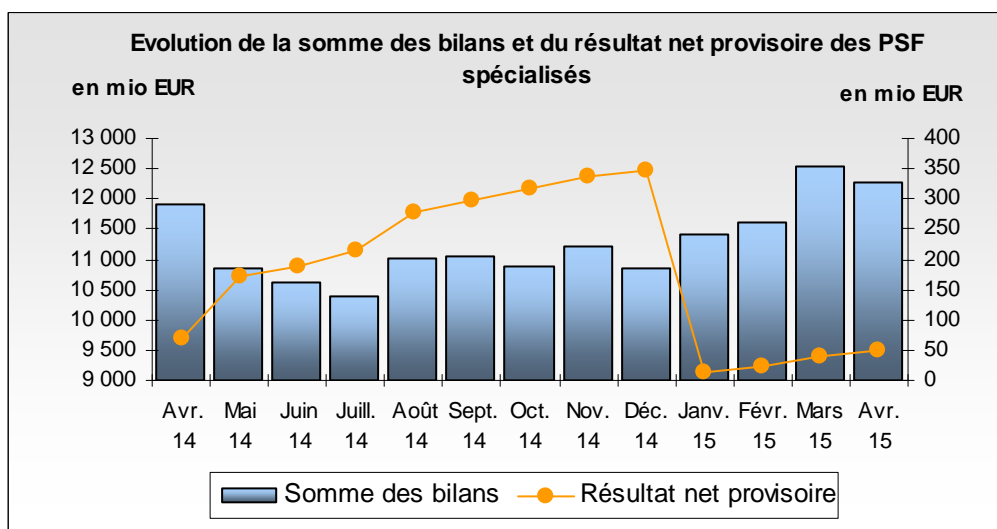
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 30 avril 2015 en hausse



■ PSF SPECIALISES

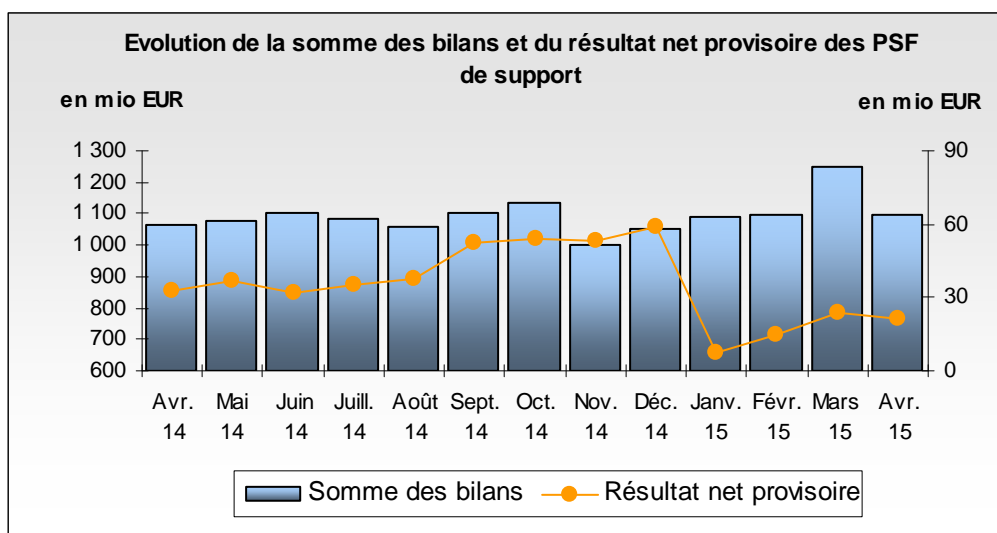
Somme des bilans des PSF spécialisés au 30 avril 2015 en baisse



Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 30 avril 2015 en baisse



■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, aucune SICAR n'a été **inscrite** sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

La SICAR suivante a été **radiée** de la liste :

- MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.), SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Au 8 juin 2015, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **292 unités**.

■ FONDS DE PENSION

Au 15 juin 2015, **14 fonds de pension** sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, le gestionnaire de passif suivant a été inscrit sur la liste officielle des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005:

- AON BELGIUM, 8-10, Rue Jules Cockxstraat, 1160 Bruxelles

Au 15 juin 2015, **17 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

■ ORGANISMES DE TITRISATION

Le nombre des **organismes de titrisation** agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 8 juin 2015.

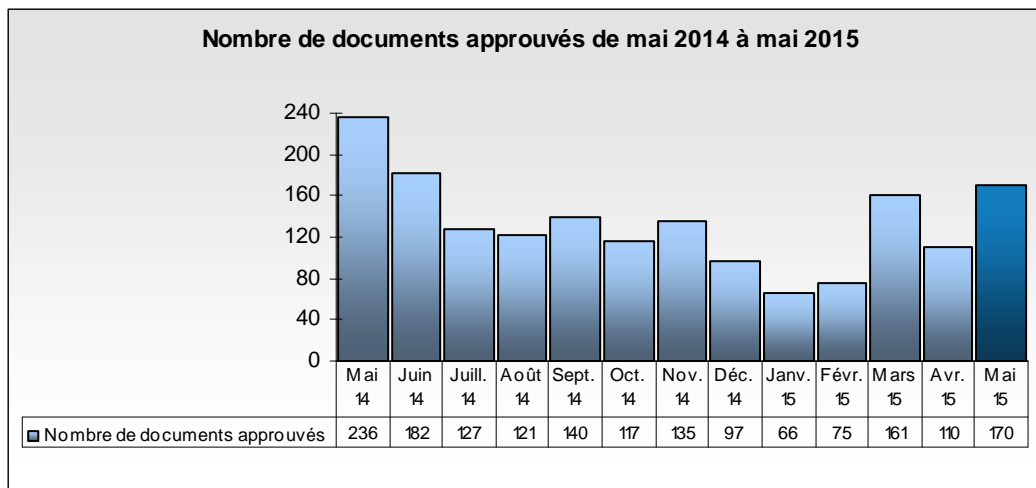
■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 mai 2015, **65 cabinets de révision agréés** et **250 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

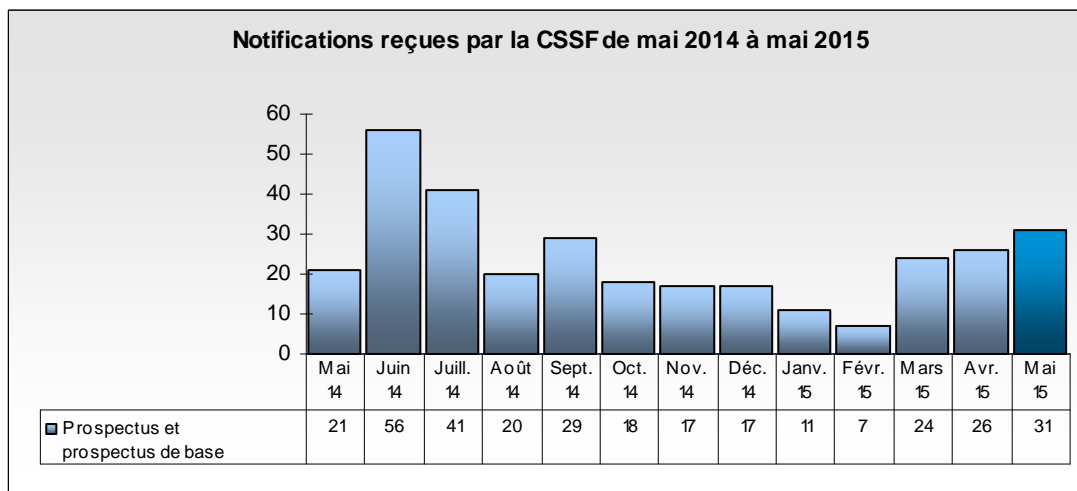
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de mai 2015, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 170 documents, qui se répartissent comme suit :

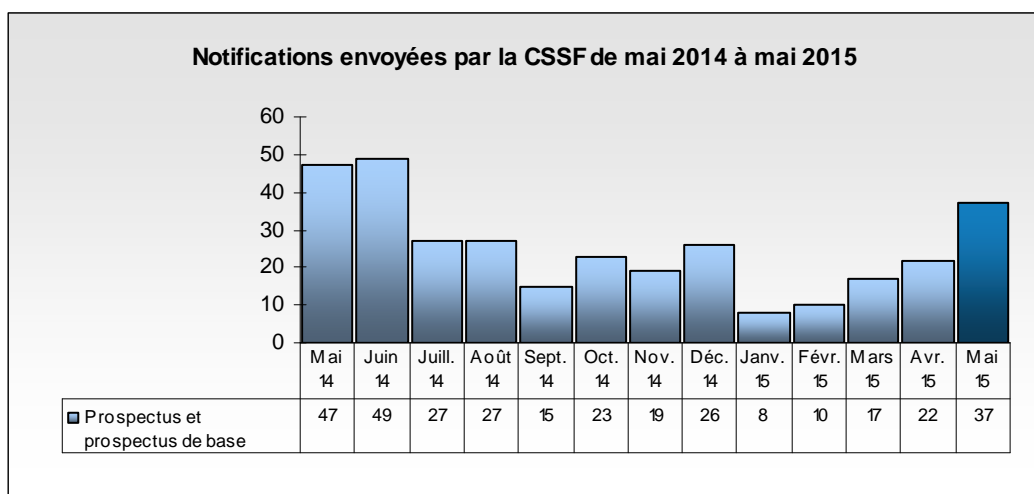
prospectus de base :	50	(29,41 %)
autres prospectus :	31	(18,24 %)
suppléments :	89	(52,35 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de mai 2015, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 31 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 138 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de mai 2015, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 37 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 53 notifications relatives à des suppléments¹.

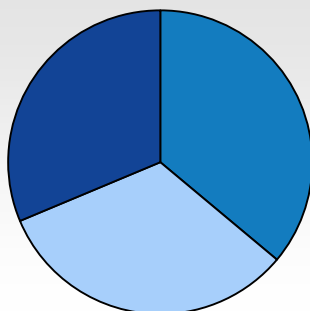
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 7 mai 2015, **cinq** émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, **16** émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 5 juin 2015, **612** émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

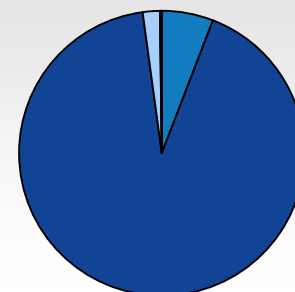
Répartition des émetteurs par pays

- Luxembourg : 35,78 %
- Espace Economique Européen : 34,64 %
- Pays Tiers : 29,58 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

- Actions : 8,17 %
- Titres de créance : 90,69 %
- Certificats représentatifs : 0,98 %
- Warrants : 0,16 %



¹ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES »

Suite à la mise en place de l'outil de recherche « Entités Surveillées » sur notre site Internet à l'adresse : <http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home>, tous les changements récents peuvent désormais être consultés en ligne sous « Changements récents » et téléchargés sous forme de fichier PDF ou CSV.

■ RETRAITS DECIDES PAR LA CSSF

Une décision portant retrait du fonds d'investissement spécialisé **L14 FCP SPECIALIZED INVESTMENT FUND** de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF en date du 21 mai 2015.

Une décision portant retrait de la société de gestion **L14 CAPITAL PARTNERS S.A.** de la liste officielle de la liste officielle des sociétés de gestion agréées suivant l'article 125 du chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 a été prise par la CSSF en date du 21 mai 2015.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (15/06/2015)	144 ²	↘ 6 entités
	Somme des bilans (30/04/2015)	EUR 787,224 mia	↗ EUR 63,745 mia
	Résultat avant provision (31/03/2015)	EUR 1,58 mia	↗ EUR 0,22 mia
Etablissements de paiement	Nombre (15/06/2015)	9 dont 1 succursale	↗ 1 entité
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (15/06/2015)	6	aucune variation
OPC	Nombre (15/06/2015)	Partie I loi 2010 : 1 900	↗ 72 entités
		Partie II loi 2010 : 400	↘ 98 entités
		FIS : 1 599	↗ 29 entités
		TOTAL : 3 899	↗ 3 entités
		Patrimoine global net (30/04/2015)	EUR 3 538,586 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (31/05/2015)	205	↗ 1 entité
	Somme des bilans (31/03/2015)	EUR 12,706 mia	↗ 2,626 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (31/05/2015)	180	aucune variation
Gestionnaires de FIA	Nombre (15/06/2015)	195	↗ 143
SICAR	Nombre (08/06/2015)	292	↗ 12 entités
Fonds de pension	Nombre (15/06/2015)	14	aucune variation
Organismes de titrisation agréés	Nombre (08/06/2015)	32	aucune variation
Entreprises d'investissement	Nombre (15/06/2015)	108 dont 10 succursales	↗ 1 entité
	Somme des bilans (30/04/2015)	EUR 6,653 mia	↗ EUR 2,381 mia
	Résultat net provisoire (30/04/2015)	EUR 118,356 mio	↗ EUR 69,296 mio
PSF spécialisés	Nombre (15/06/2015)	125	↘ 3 entités
	Somme des bilans (30/04/2015)	EUR 12,270 mia	↗ EUR 362 mio
	Résultat net provisoire (30/04/2015)	EUR 51,47 mio	↘ EUR 19,65 mio
PSF de support	Nombre (15/06/2015)	80	aucune variation
	Somme des bilans (30/04/2015)	EUR 1,098 mia	↗ EUR 32 mio
	Résultat net provisoire (30/04/2015)	EUR 21,38 mio	↘ EUR 12,44 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (05/06/2015)	612	↘ 16 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (31/05/2015)	65 cabinets de révision agréés	↘ 1 entité
		250 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 23 personnes
		48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	aucune variation
Emploi (31/03/2015)	Banques	25 682 personnes	↘ 462 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15)	3 621 personnes	↗ 353 personnes
	Entreprises d'investissement	2 417 personnes	↗ 61 personnes
	PSF spécialisés	3 560 personnes	↗ 112 personnes
	PSF de support	8 987 personnes	↗ 9 personnes
	Total	44 267 personnes	↗ 73 personnes ³

² Une différence avec le nombre relevé sous l'application « Entités surveillées » peut apparaître. Cette différence s'explique par le fait que la liste sous l'application inclut des banques déjà fermées, mais dont la fermeture n'a pas encore été confirmée par la BCE.

³ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.